



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003301687		1ere Gachée : 14:34 (1)		Date : 20/07/2026 BPE2607202430		Zone : ZONE 03	
Quantité : 7.50 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : GUESCHAR GUESCHART		Véhicule : FF122NQ	
Client : PEDRO POL PEDRO POLLEY B		6 RUE BUCQUET		GUESCHART		Chauffeur : JORDY	
						Transport : YUNG	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:45				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 15.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 7.50	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
741DALSA		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF				320		C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D22 S4 II 42				Carac. complementaire : TEMPERATURE : 28°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				SPHRE 3000 0.7 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

CONSEILS DE SECURITE:
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non